

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2018 – 18 H 00

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du secrétaire de la séance

II- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 juin 2018

III- Délibérations

• **Finances et Affaires Juridiques**

1. Exercice 2019 – Participation financière des communes du SIDF – Fixation du produit fiscal.
2. Vote des budgets primitifs 2019.
3. Marché de Maîtrise d'œuvre réhabilitation Villa Martinelli – Choix de l'architecte.
4. Cession de bien et mise à jour de l'actif.
5. Complément à la délibération n°2087 portant sur la fixation des tarifs 2019 pour la location de salles.
6. Fixation des tarifs 2019 dans le cadre des mises à disposition.

• **Personnel**

7. Modification du tableau des effectifs.

• **Questions diverses**

APPEL

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER - Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

Monsieur le Président : Je vous souhaite la bienvenue à ce Comité Syndical. Nous devons tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Grégory me ferais-tu l'honneur ?

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur le Président : Je t'en remercie. Je te laisse faire l'appel.

Monsieur EVRARD fait l'appel.

Monsieur le Président : Etant donné que nous avons le quorum, je peux ouvrir la séance et je commence par l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 juin 2018. Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

Nous allons pouvoir commencer les délibérations. J'excuse Monsieur WALLYN de son absence donc, je me fais rapporteur de ces différentes délibérations. La première porte sur la participation financière des communes du Syndicat.

1- *Exercice 2019 – Participation financière des communes du SIDF – Fixation du produit fiscal*

Monsieur le Président : Pour permettre le financement des charges du Syndicat, il vous est proposé, pour l'exercice 2019 de fixer à 6 360 283,29 €, l'ensemble des participations des communes qui doit permettre l'équilibre du Budget Primitif pour 2019.

Cette contribution sera prélevée sur chacune des communes constituant le Syndicat. Le tableau que vous voyez reprend la participation de chaque commune. Le Comité Syndical décide de lever une imposition directe sur les communes constituant le Syndicat à hauteur de 2 857 617,63 euros.

L'article L 5212-20 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que la contribution des communes associées dans un Syndicat est obligatoire pendant la durée de ce Syndicat, mais que cette contribution peut être remplacée par un produit d'impôts.

Tel est le cas pour le solde de 3 502 665,66 euros, c'est à dire le produit non fiscalisé du Syndicat qui sera versé par les membres du Syndicat dans le cadre de versements échelonnés calqués sur le versement de l'allocation compensatrice par la Communauté Urbaine de Dunkerque et donc fixe le montant de la contribution totale des communes à 6 360 283,29 euros répartie de la façon précisée ci-dessus, entre toutes les communes.

Il vous est proposé de voter la mise en recouvrement de ladite contribution totale. Je laisse la parole à celui ou celle qui souhaite ajouter un propos sur cette répartition.

Monsieur BERTELOOT : Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Oui.

Monsieur BERTELOOT : Je souhaite faire 2 remarques. Une sur la forme et l'autre sur le fond. Sur la forme, on n'a pas eu à proprement parler de débat d'orientations budgétaires. Cela fait maintenant partie des procédures obligatoires et on aurait dû le faire d'une façon formelle et cela n'a pas été le cas.

Sur le fond, on se rend compte qu'au fil des années, la participation de la ville de Leffrinckoucke et en particulier le produit non fiscalisé devient hors de proportion avec la situation réelle de la commune puisque la partie non fiscalisée pour la ville de Leffrinckoucke est de 292 265,95 euros. Je ne sais pas sur quelle base a été fixée cette participation mais si c'est par rapport à l'ancien produit fiscal de la commune, c'est sûr qu'il fut un temps où la vache à lait de la commune était l'Usine des Dunes au temps de sa splendeur. Aujourd'hui, l'Usine des Dunes, avec une aciérie fermée, avec un effectif de 500 personnes, c'est difficile pour la commune. Par conséquent, est-ce que l'on pourrait revoir ce montant de telle façon que la contribution globale de la commune de Leffrinckoucke soit réduite à des proportions plus raisonnables ?

Madame VANHILLE : Le calcul n'est pas inscrit dans les statuts du Syndicat ? Au prorata des habitants ?

Monsieur BERTELOOT : Je ne sais pas.

Madame VERLYNDE : C'était une demande de Paul à l'époque.

Monsieur EVRARD : Je pense que c'était en 2013 notamment sur la part fiscalisée. Paul avait demandé que cette part soit la même pour tous les habitants de chaque commune. Il avait constaté notamment à Zuydcoote par rapport à Dunkerque, qu'un ratio était beaucoup plus important et là, on arrivait à un équilibre pour que chaque habitant de ces 4 communes ait la même part.

Madame VANHILLE : Cela s'est fait sur plusieurs années, il me semble.

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur BERTELOOT : Si c'est au prorata des habitants, il y a quand même un problème. La population de Leffrinckoucke est de 4300 habitants c'est moins qu'à Bray-Dunes. Je ne pense pas que cela soit au prorata car 46 055.69 euros pour Bray-Dunes et 292 265.95 euros pour Leffrinckoucke, il y a un problème.

Monsieur EVRARD : On parle de la part fiscalisée.

Monsieur BERTELOOT : Je ne parle pas de la part fiscalisée mais du produit non fiscalisé.

Monsieur EVRARD : Je ne peux pas te répondre là-dessus mais la part fiscalisée a été revue. Sur le produit non fiscalisé, il serait intéressant de revoir la base de calcul car la réponse se trouve à cet endroit.

Madame VANHILLE : Il y a des critères de calcul Christophe ?

Monsieur RISPAL : Pour la partie non fiscalisée, le calcul a été fait lors de l'instauration de la taxe professionnelle unique en l'an 2000 compte tenu des bases de l'époque. Effectivement, comme la Communauté Urbaine a institué la taxe professionnelle unique, elle a récupéré l'imposition qui venait des entreprises donc pour éviter de déséquilibrer le budget notamment celui du Syndicat qui percevait auparavant une part de cette contribution économique, la somme telle qu'elle était perçue en l'an 2000 a été figée au niveau auquel elle était à cette époque. Depuis lors, au Syndicat, ces sommes là n'ont pas été modifiées parce que règlementairement il y avait un lien avec l'instauration de la TPU. Le Comité a la capacité de modifier cette contribution s'il le souhaite parce que c'est la contribution budgétaire de chaque commune par contre, je confirme que la partie fiscalisée avait été lissée sur 4 exercices à la demande de Monsieur Paul CHRISTOPHE à l'époque.

Monsieur BERTELOOT : Je pense qu'il y a quelque chose à faire tout au moins à analyser.

Monsieur WEISBECKER : Lorsque le budget d'une commune passe de 7 millions d'euros à 6 millions d'euros, il y a forcément des répercussions sur sa participation. Je vois également que la taxe d'habitation est prise en compte, dont je vous le rappelle, la base de calcul sera modifiée et qui n'existera quasiment plus. Il va donc falloir se pencher là-dessus pour revoir nos bases de calcul.

Madame VANHILLE : Aujourd'hui, vous avez toujours votre taxe professionnelle.

Monsieur WEISBECKER : Non, c'est à la CUD.

Madame VANHILLE : Donc, il n'y a pas d'incidence par rapport à l'Usine des Dunes.

Monsieur BERTELOOT : Je demande simplement de revoir la base de calcul car une contribution qui est calculée sur des bases de l'an 2000, cela fait 18 ans, vous ne pensez pas que cela mérite que l'on regarde de plus près s'il n'y a pas eu d'évolutions dans cette affaire. On

paye plus que Zuydcoote et Bray-Dunes réunis, cela ne choque personne ? Nous avons des comptes à rendre à notre population.

Monsieur le Président : Je pense qu'il serait intéressant de voir cela en Commission. Nous allons voir cela avec Thierry.

Monsieur EVRARD : Je pense que cela a du sens Patrice mais il y a un calcul de base qui a été mis en place auparavant, il y a eu une transformation à partir de 2000 et quand la CUD a absorbé la taxe professionnelle par la taxe unique. Il faut peut-être le revoir aujourd'hui et se poser les bonnes questions car au niveau économique, à Bray-Dunes et à Zuydcoote, il n'y a pas eu de grands changements du coup, il faudra aussi réfléchir au sein du Syndicat pour ne pas le mettre en péril.

Monsieur BERTELOOT : Je comprends que pour les 3 communes, cela vous convient mais il est un fait qu'à budget équivalent, alors il faudrait dire où l'on va taper mais cela veut dire que si nous diminuons la part de Leffrinckoucke, il faudrait augmenter les 3 autres.

Monsieur EVRARD : Ta remarque est logique mais il faut regarder le calcul de base.

Monsieur WEISBECKER : Cela n'est pas un raisonnement correct. D'ailleurs, rien ne dit qu'un nouveau calcul ne mettrait pas Dunkerque en forte progression car elle a d'autres ressources que nous. Aussi, je vous rappelle que lorsqu'une commune passe de 5000 habitants à 4300, on voit bien que le produit fiscalisé est correct et quand on regarde un rapport de commune et le reste ne tient pas compte de l'évolution qui a eu en 17 ou 18 ans. Ce que l'on demande, c'est que l'on se penche là-dessus, on réfléchisse, que l'on refasse un calcul et que l'on regarde où on en est.

Madame VERLYNDE : En clair, vous voulez que l'on ne vote pas ce soir et que l'on refasse des calculs.

Monsieur WEISBECKER : En clair, c'est ça.

Monsieur le Président : D'ici la fin de l'année, cela sera difficile.

Monsieur RISPAL : Formellement, nous avons délibéré sur le ROB le 15 novembre dernier, cela veut dire que sur cette base, nous avons jusqu'au 14 janvier pour voter notre budget 2019. Si toutefois, il est confirmé que le vote serait effectué plus tardivement, il faudrait de nouveau rétablir un rapport d'orientations budgétaires en première séance et une autre séance consacrée au vote du nouveau budget 2019.

Je me permets d'indiquer que le calcul de la partie fiscalisée repose sur des éléments qui sont inscrits dans les statuts du Syndicat donc il y a différents critères à prendre en considération. Si ces critères devaient être modifiés, les conditions dans lesquelles on fait évoluer les statuts demandent des conditions de majorité qualifiée préalable c'est-à-dire que l'on demande l'avis des communes membres auparavant, il faut qu'elles se prononcent chacune et qu'elles donnent leur avis. Après cela, le Syndicat peut éventuellement faire modifier ses statuts et donc s'appuyer sur ceux-ci pour voter son produit. J'ai des gros doutes que l'on soit capable de modifier les éléments statutaires d'ici le 31 mars, date limite de vote pour l'exercice 2019.

Monsieur BERTELOOT : Je répète que ce n'est pas le produit fiscalisé qui est en cause. C'est sur le produit non fiscalisé. La question est de savoir si on peut faire un budget partiel en retirant la partie du produit non fiscalisé.

Monsieur RISPAL : Il faudrait dans ce cas-là, équilibrer le budget différemment. Si on retire la contribution non fiscalisée, forcément, il faut enlever les dépenses correspondantes sinon le budget va être déséquilibré et on n'est pas capable aujourd'hui d'enlever 3 502 665.66 euros de dépenses, je n'ai pas de proposition à vous faire dans ce sens.

Monsieur WEISBECKER : Ce que l'on vous demande c'est qu'au début du mois de janvier, on sache quels sont les critères entre 2000 et 2018. Y a-t-il différents critères qui justifient un tel écart ? Où y a-t-il des critères qui ont été modifiés par le temps, par la vie et qu'ils permettent d'envisager le changement du montant indiqué dans la dernière colonne ?

Monsieur le Président : Est-ce que techniquement pour le budget 2019 c'est possible ?

Monsieur EVRARD : Je pense qu'il faut modifier les critères puisqu'ils existent depuis l'an 2000, il conviendra de les redéfinir.

Monsieur WEISBECKER : Après les discussions de fond, nous pourrions revoir notre position, être d'accord pour voter un budget cette année et l'année prochaine, on revoit tout cela.

Madame VANHILLE : Cela serait une solution plus constructive pour rester dans les délais.

Monsieur BERTELOOT : Monsieur RISPAL dit que nous avons discuté de façon formelle le rapport d'orientations budgétaires le 15 novembre, moi, je n'en ai pas le souvenir. On n'est pas entré dans ce détail-là.

Monsieur RISPAL : Nous avons présenté le ROB en disant qu'il n'y avait pas d'évolution du produit fiscal.

Monsieur BERTELOOT : D'accord, nous aurions pu nous y pencher plus tôt et on aurait pu intervenir l'année passée ou l'année d'avant mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Monsieur le Président : Je comprends bien.

Monsieur WEISBECKER : Je reviens aussi sur un sujet car je l'ai toujours à travers la gorge. Cela fait 18 ans que nous sommes les deuxièmes contributeurs du SIDF, rappelez-moi à quel moment un leffrinckouckois a été nommé Président du SIDF. Voilà quelque chose de réellement établi. Je suis d'accord que ce soit quelqu'un de Dunkerque, de Zuydcoote ou de Bray-Dunes mais pourquoi, il n'y a jamais de leffrinckouckois ?

Monsieur EVRARD : On ne peut pas te répondre. Vous êtes les plus anciens.

Monsieur le Président : Pour répondre à ta question, il faut que tu vois avec Monsieur DELEBARRE. A ce jour, qu'est-ce que j'y peux ?

Monsieur BERTELOOT : Je me répète mais nous avons des comptes à rendre à nos électeurs et nos élus. Nous avons une majorité et une opposition. La question a déjà été posée. Quand on

leur dit 417 000 euros et qu'on a des difficultés à avoir un coup de balai sur la plage, cela ne plait pas.

Monsieur le Président : Tu exagères.

Monsieur BERTELOOT : J'exagère à peine. La partie dunkerquoise est beaucoup mieux traitée que la partie leffrinckouckoise, photos à l'appui.

Monsieur le Président : Tu ne peux pas dire que cette année, nous n'avons pas mis l'accent là-dessus.

Monsieur BERTELOOT : Je ne fais le procès de personne, je constate.

Monsieur le Président : De plus, j'ai demandé que l'on commence par la ville de Leffrinckoucke et pas l'inverse.

Monsieur BERTELOOT : Il était grand temps.

Monsieur WEISBECKER : Nous allons arriver à des périodes qui seront agitées et de nous mettre, comme à chaque fois, ce chiffre dans le nez et de nous dire mais qu'est-ce que fait le Syndicat de plus pour la ville de Leffrinckoucke ? Vous allez nous l'expliquer au mois de janvier, je compte sur vous.

Monsieur le Président : Je pense que pour l'année 2019, cela me paraît compliqué de bouleverser tout cela.

Monsieur WEISBECKER : Nous n'allons pas voter contre le budget, cela serait ridicule mais nous allons nous abstenir.

Monsieur le Président : Donc pour reprendre les propos de Monsieur WEISBECKER, il est proposé de voter la mise en recouvrement de ladite contribution totale. Qui est contre ? (0 voix). Qui s'abstient ? (3 voix).

Madame VERLYNDE : Par solidarité avec Leffrinckoucke.

Monsieur le Président : Les autres sont pour (4 voix). Je vous en remercie.

ADOPTE

2- Vote des budgets primitifs 2019

Monsieur le Président : Il est proposé au comité d'adopter les budgets primitifs 2019, budget principal et budget annexe du centre d'hébergement conformément aux documents joints.

Vous avez le comparatif avec 2018. Je vous laisse la lecture des différents chiffres qui dans leur globalité ont très peu baissé ou très peu évolué. Vous avez une légère augmentation des charges du personnel. Cela correspond à l'incertitude concernant la venue de CRS. Les charges

financières qui ont baissé sont les intérêts d'emprunt et enfin une ligne a disparu, elle correspondait à la dotation de provision à l'OT. Voilà les grandes lignes pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, vous pouvez voir que les lignes ont elles aussi peu évoluées si ce n'est que les immobilisations en cours avec des travaux pour 485 000 euros. On peut donc constater que l'on reste sur un BP identique à l'année précédente.

Concernant le budget annexe, vous retrouvez un budget quasiment identique à 2018. Il n'y a pas de bouleversement majeur. Je vous laisse prendre lecture de tous les chiffres qui sont devant vous.

Je ne sais pas si cela apporte des questionnements de votre part.

Monsieur BERTELOOT : Nous regardons essentiellement la ligne correspondante à l'attribution des subventions, Monsieur le Président afin de voir si les promesses faites vont se réaliser en 2019 notamment pour la ville de Leffrinckoucke.

Monsieur le Président : Cela a été dit et en 2019, cela sera Leffrinckoucke. Est-ce que cela apporte d'autres commentaires ? Qui est contre ? (0 voix) Qui d'abstient ? (1 voix) Qui vote pour ? (6 voix).

ADOPTE

3- Marché de maîtrise d'œuvre réhabilitation Villa Martinelli – Choix de l'architecte

Monsieur le Président : Il est rappelé qu'une consultation a été lancée en vue de choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Villa Martinelli conformément à la délibération du 3 avril 2018.

Trois maîtres d'œuvre ont été consultés. 2 dossiers ont été reçus la SARL DB Architecte et la SARL AA Atelier d'Architecture RUYANT & HOLUIGUE. Au vue des montants, il vous est proposé que le marché soit attribué à la SELARL DB Architectes car en HT, ils sont 6 000 euros moins cher. Des commentaires ?

Monsieur BERTELOOT : DB, c'est Dominique BAIL ?

Monsieur le Président : Oui. Avez-vous des remarques ? Non je vous en remercie.

ADOPTE

4- Cession de bien et mise à jour de l'actif

Monsieur le Président : Il s'agit d'un voilier de type J80 SMAL dont le numéro de série est le suivant : FRJCF80330J001 avec son armement de sécurité et l'ensemble de ses équipements. Initialement, deux propositions ont été faites par Monsieur Michel LEFEBVRE et par Monsieur Ludovic BUENO mais ce dernier a retiré sa proposition.

Par conséquent, il ne reste plus que Monsieur Michel LEFEBVRE donc je vous propose d'accepter la proposition faite par ce Monsieur pour la somme de 8 000 euros. Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

5- Complément à la délibération n°2087 portant sur la fixation des tarifs 2019 pour la location de salles

Monsieur le Président : Lors de la séance du 4 octobre 2018, le comité syndical a fixé, pour 2019 les tarifs applicables en cas de location de salles appartenant au syndicat, par des tiers.

Afin de ne pas nuire à l'activité, notamment associative, il est proposé de compléter cette délibération pour d'autres cas de gratuité, en plus de celle déjà prévue pour les assemblées générales.

Ainsi la location de ces salles serait également gratuite dans les cas suivants : dans le cas d'activité à caractère caritatif ou philanthropique car nous avons eu une demande dans le cadre du Téléthon, dans le cas d'activité à caractère éducatif ou de formation notamment dans le cadre de la formation voile à l'année quand le temps ne permet pas de naviguer. De plus, il est proposé que la location soit gratuite si la demande d'utilisation émane de l'une des communes membres du SIDF.

Monsieur WEISBECKER : Je n'intitulerais pas que « la location de salles serait gratuite » mais plutôt « la location de salles pourrait également être gratuite » car si vous êtes confrontés à des personnes un peu farfelues et qui se disent philanthropiques, si on lit la délibération, vous êtes obligés de lui céder la salle alors que là, il faut qu'il y ait une décision.

Monsieur le Président : Très bien. Avez-vous d'autres remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

6- Fixation des tarifs 2019 dans le cadre des mises à disposition

Monsieur le Président : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a depuis quelques temps, mis en place une tarification pour des mises à disposition de moyens matériels dans le cadre de certaines manifestations qui ont lieu sur notre littoral.

Pour permettre la continuité de celles-ci, il est proposé de fixer les tarifs 2019 sur les mêmes bases que ceux votés en 2018. Je vous fais grâce de la lecture.

Monsieur BERTELOOT : Cela ne concerne pas les demandes des communes ?

Monsieur le Président : Non. D'autres commentaires ? Non je vous en remercie.

ADOPTE

7- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président : Afin de permettre à des agents de bénéficier d'un avancement de grade, et compte tenu des besoins du Syndicat, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre comme suit : 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'agent de maîtrise principal.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : C'était le dernier point. Nous passons aux questions diverses. Y en a-t-il ?

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEYS : Nous profitons de cette fin de séance pour prendre rendez-vous, pour faire une réunion de bureau. J'ai envoyé un mail le 11 octobre dernier et nous aimerions retrouver la réunion de bureau afin de pouvoir échanger sur les différents sujets à soumettre en Commission et après au Comité Syndical. Je propose une date.

Madame VERLYNDE : J'ai été interpellé par un bray-dunois, je pense que vous avez dû recevoir le courrier, qui auparavant était adhérent au club de tennis et du fait que cette personne a refusé de payer sa cotisation cette année, le club lui réclame la location de terrain soit 240 euros.

Monsieur RISPAL : Nous avons bien reçu ce courrier. Je vous rappelle que le Comité Syndical a fixé les tarifs pour la location de terrains de tennis au Clos Fleuri et donc que le Syndicat déciderait notamment de louer des cours à un particulier. Par conséquent, le club se trompe car le Syndicat n'a pas pris de décision et de toute façon, ce n'est pas au club de réclamer cette somme car ce sont des équipements du Syndicat et donc il est le seul à émettre un titre de recettes. A ce sujet, je les rencontre demain matin pour leur dire qu'ils se trompent sur la façon de faire.

Madame VERLYNDE : Le club n'a pas le droit de solliciter une location de terrain alors que les terrains appartiennent au SIDF.

Monsieur RISPAL : Tout à fait.

Madame VERLYNDE : Une adhésion, c'est logique mais une location de terrain, non.

Monsieur RISPAL : Complètement.

Madame VERLYNDE : Juste une information, vous savez que j'avais parlé lors du dernier comité syndical de l'assermentation des sauveteurs notamment les chefs de plage et j'ai rendez-vous, j'espère que tu seras là, le 20 décembre à 17 h 30 à la Sous-Préfecture.

Monsieur BERTELOOT : De toute façon l'assermentation se fait chez le Procureur.

Madame VERLYNDE : Oui mais il faut l'autorisation du Sous-Préfet et si on ne se dépêche pas, si Monsieur le Sous-Préfet nous accorde l'assermentation de certaines personnes, il faut le faire vite car pour exemple à Bray-Dunes, j'ai un jeune qui est entré en tant qu'ASVP au 1^{er} septembre et son assermentation a eu lieu le 23 novembre.

Madame VANHILLE : Comment envisages-tu cela ?

Madame VERLYNDE : Ce sont uniquement les sauveteurs.

Madame VANHILLE : Je comprends bien mais tu le demanderais pendant la formation.

Madame VERLYNDE : Non, c'est un passage devant le Tribunal, devant le Procureur et c'est lui qui accorde ou pas l'assermentation.

Madame VANHILLE : Vu le délai comment tu l'envisages ?

Madame VERLYNDE : Il faut que le recrutement, du moins les chefs de plage soient recrutés rapidement. Que les démarches puissent être faites rapidement et que l'on ait l'appui du Sous-Préfet.

Monsieur BERTELOOT : Il y a aussi une enquête.

Madame VERLYNDE : L'enquête de moralité va très vite.

Madame VANHILLE : L'assermentation est ponctuelle ou permanente ?

Madame VERLYNDE : Il y a une date et elle est individuelle et nominative.

Monsieur EVRARD : On ne peut pas anticiper, prendre des rendez-vous en amont, de façon que les personnes concernées passent devant le Procureur.

Madame VERLYNDE : C'est pour cela qu'il faut que l'on sache qui sera nommé chef de plage.

Monsieur WEISBECKER : Nous sommes allés sur place à la salle Raymond DUBOIS pour constater les divers désordres qui existent encore là-bas. Nous allons produire un petit livret et nous aurons vraisemblablement une proposition à faire au 1^{er} trimestre 2019.

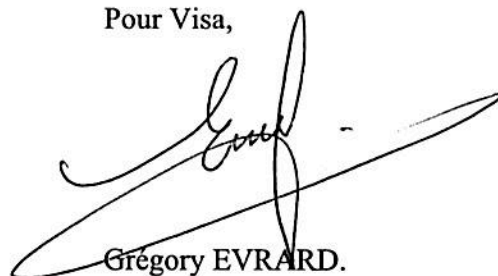
Madame VANHILLE : Je délibère pour le local la semaine prochaine et comme je te l'ai dit est-ce qu'il serait possible d'avoir un décalage en fonction de leur besoin, c'est-à-dire un mois de plus, je n'y vois pas d'inconvénient.

Monsieur RISPAL : Monsieur le Président a signé le courrier aujourd'hui et la proposition qui est faite est le 4 février.

Monsieur le Président : D'autres sujets ? Non, je peux donc lever la séance.

La séance est levée à 18 h 45.

Pour Visa,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grégory', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Grégory EVRARD.

ANNEXES

Aff n°3000

FINANCES

EXERCICE 2019 PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU SYNDICAT FIXATION DU PRODUIT FISCAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Pour permettre le financement des charges du Syndicat, il vous est proposé, pour l'exercice 2019 de fixer à **6 360 283,29 €**, l'ensemble des participations des communes qui doit permettre l'équilibre du Budget Primitif pour 2019.

Cette contribution sera prélevée sur chacune des communes constituant le Syndicat, de la façon suivante :

De ce fait, la participation financière des communes pour 2019 s'établit dorénavant comme suit :

| | Participation totale | Dont produit fiscalisé | Dont produit non fiscalisé |
|----------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|
| DUNKERQUE | 5 703 524,58 € | 2 554 568,60 € | 3 148 955,98 € |
| BRAY- DUNES | 175 693,10 € | 129 637,41 € | 46 055,69 € |
| LEFFRINCKOUCKE | 417 307,96 € | 125 042,01 € | 292 265,95 € |
| ZUYDCOOTE | 63 757,65 € | 48 369,61 € | 15 388,04 € |
| TOTAUX | 6 360 283,29 € | 2 857 617,63 € | 3 502 665,66 € |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, considérant le programme de travaux à réaliser,

- approuve les propositions qui lui sont faites.
- décide de lever une imposition directe sur les communes constituant le Syndicat, à hauteur de **2 857 617,63 euros**. Cette contribution sera répartie sur les taxes ménages à savoir la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation.

L'article L. 5212-20 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que la contribution des communes associées dans un Syndicat est obligatoire pendant la durée de ce Syndicat, mais que cette contribution peut être remplacée par un produit d'impôts.

Tel est le cas pour le solde de **3 502 665,66 euros**, c'est à dire le produit non fiscalisé du Syndicat. (dépense obligatoire pour les communes) qui sera versé par les membres du Syndicat dans le cadre de versements échelonnés calqués sur le versement de l'allocation compensatrice par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

S E O

ID : 059-255901506-20181206-3000-DE

- fixe le montant de la contribution totale des communes à **6 360 283,29 euros** répartie de la façon précisée ci-dessus, entre toutes les communes.

Il vous est proposé de voter la mise en recouvrement de ladite contribution totale.

Contre : 0

Pour : 4 ((Frédéric VANHILLE qui le pouvoir de Patrice VERGRIETE (2 voix), Alexandra DEMAIRÉ (1 voix), Florence VANHILLE qui a le pouvoir de Thierry WALLYN (1 voix))

Abstentions : 3 (Bernard WEISBECKER, Patrice BERTELOOT, Bertrand LEYS)

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

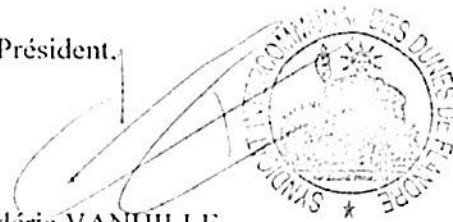
Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

Aff. n°3001

FINANCES

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Il est proposé au comité d'adopter les budgets primitifs 2019 (budget principal et budget annexe du centre d'hébergement) conformément aux documents joints.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Décide d'adopter les budgets primitifs 2019 (budget principal et budget annexe du centre d'hébergement) tels qu'ils lui ont été présentés,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

Contre : 0

Pour : 6


Abstentions : 1

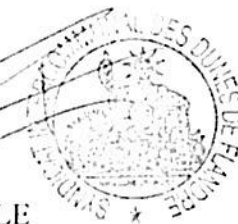
ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

Aff n°3002

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTRIBUTION DU MARCHÉ REHABILITATION DE LA VILLA MARTINELLI

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE. Président

Il est rappelé qu'une consultation a été lancée en vue de choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Villa Martinelli conformément à la délibération n°2063 du 3 avril 2018.

Trois maîtres d'œuvre ont été consultés.

Après l'analyse des 2 dossiers reçus et selon les critères de sélection des candidatures et des offres énoncés dans le règlement de la consultation, il s'avère que la proposition émanant de la SELARL DB Architectes est la plus avantageuse.

En effet, pour ce qui concerne le critère « Prix », la SELARL DB Architectes propose une offre à 30 000 € HT contre 36 000 € HT pour la SARL AA Atelier d'Architecture RUYANT & HOLUIGUE.

Il est donc proposé au comité que le marché soit attribué à la SELARL DB Architectes et également d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions et l'attribution du marché « Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation de la Villa Martinelli » à la SELARL DB Architectes mandataire du groupement.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

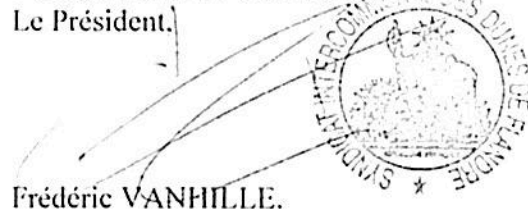
Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIËTE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

FINANCES

CESSION DE BIEN - MISE A JOUR DE L'ACTIF

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le Syndicat a été destinataire de deux offres d'achat concernant un bien dont il souhaite se séparer car il n'en a plus l'usage.

Il s'agit d'un voilier de type J80 SMAL dont le numéro de série est le suivant : FRJCF80330J001 avec son armement de sécurité et l'ensemble de ses équipements.

La première proposition est adressée par Monsieur Michel LEFEBVRE, Président de l'association Manta Sailing Promotion – Hendrik Baelskaai 44 – 8400 OOSTENDE pour un montant de 8 000 euros (huit mille euros) et la deuxième émane de Monsieur Ludovic BUENO domicilié 17 rue du Puits d'Hiver – 78490 LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE pour la somme de 9 100 euros (neuf mille cent euros).

La seconde proposition a fait l'objet d'un désistement, il est donc proposé au comité d'autoriser la cession au profit de Monsieur Michel LEFEBVRE, Président de l'association Manta Sailing Promotion.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer à ce sujet et d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et la cession du J80 avec son armement de sécurité et l'ensemble de ses équipements à Monsieur Michel LEFEBVRE, Président de l'association Manta Sailing Promotion pour un montant de 8000 €.
- Indique que les produits de cessions seront inscrits au budget
- Autorise les opérations de sortie de l'actif et la signature de tout document à intervenir par le Président ou un Vice-Président.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

FIXATION DES TARIFS 2019 POUR LA LOCATION DE SALLES – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président.

Lors de la séance du 4 octobre 2018, le comité syndical a fixé, pour 2019 les tarifs applicables en cas de location de salles appartenant au syndicat, par des tiers.

Afin de ne pas nuire à l'activité, notamment associative, il est proposé de compléter cette délibération pour d'autres cas de gratuité, en plus de celle déjà prévue pour les assemblées générales.

Ainsi la location de ces salles pourrait être également gratuite dans les cas suivants :

- Dans le cas d'activité à caractère caritatif ou philanthropique
- Dans le cas d'activité à caractère éducatif ou de formation

De plus, il est proposé que la location soit gratuite si la demande d'utilisation émane de l'une des communes membres du SIDF.

Le Comité Syndical.

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

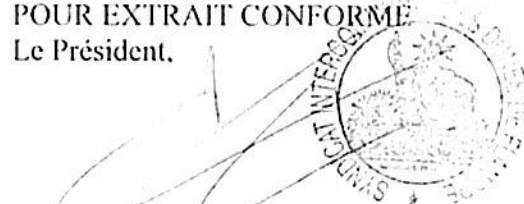
ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

FIXATION DES TARIFS 2019 DANS LE CADRE DES MISES A DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président.

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a depuis quelques temps, mis en place une tarification pour des mises à disposition de moyens matériels dans le cadre de certaines manifestations qui ont lieu sur notre littoral.

Pour permettre la continuité de celles-ci, il est proposé de fixer les tarifs 2019 sur les mêmes bases que ceux votés en 2018 à savoir :

- car podium à hauteur de 250 € par jour
- bateaux de sécurité à hauteur de 12 € de l'heure
- tracteurs à hauteur de 10 € par jour (les interventions de ces équipements étant ponctuelles dans une journée)
- équipement de sonorisation portable (lorsque le car podium est indisponible) à hauteur de 40 € par jour
- tiralo et vélo-pouss à hauteur de 5 € la demi-journée.

Ces propositions tarifaires n'intègrent pas le coût des carburants et le coût des personnels mis à disposition éventuellement pour lesquels le remboursement dû au SIDF est calculé spécifiquement, de manière complémentaire.

Aussi, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsqu'une demande émane d'une commune membre du SIDF.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir accepter ces tarifs pour l'exercice 2019.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les recettes seront imputées à l'article 758 du budget.

ADOPTÉ

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE,



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Afin de permettre à des agents de bénéficier d'un avancement de grade, et compte tenu des besoins du syndicat, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre comme suit :

CREATION

| | |
|--|---|
| TEMPS COMPLET | |
| Filière administrative | |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Filière technique | |
| Agent de maîtrise principal | 1 |

Le Comité Syndical,

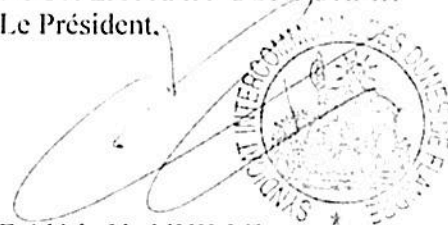
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 DEC. 2018**

Fait à Dunkerque, le 6 décembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 29 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 6 décembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Thierry WALLYN a donné pouvoir à Florence VANHILLE - Patrice
VERGRIETTE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI -
Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory
EVRARD.